



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

(Ré)introductions d'espèces et agriculture : de l'anthropisation à l'artificialisation

Valentin Pelosse

Citer ce document / Cite this document :

Pelosse Valentin. (Ré)introductions d'espèces et agriculture : de l'anthropisation à l'artificialisation. In: Économie rurale. N°208-209, 1992. L'agriculture et la gestion des ressources renouvelables. Session des 29 et 30 Mai 1991, organisée par Maryvonne Bodiguel (CNRS) avec la collaboration de Michel Griffon (CIRAD) et Pierre Muller (CRA-FNSP) pp. 101-104;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1992.4462>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1992_num_208_1_4462

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Abstract

(Re) introduction of species and agricultural activity : from anthropization to artificialization

The distinction between « introduction » and « reintroduction » of an animal species in a given area is not always easy. The opinion voiced by local people does not always match that of scientific experts and protectors. In practice one can notice that the « natural » biotope of a species is largely anthropized, chiefly through traditional agropastoral practices. When the latter have disappeared and if it is impossible to recreate them, it becomes necessary to reestablish the biotope of a species through various artificial means, in order to recreate the conditions of natural environment where the animal is to live. But the (re)introduction practices cannot be limited to a mere technical and economical finalized instrumentalization. It then becomes indispensable to consider the creation of an animal as a symbolic subject. From this point of view the author emphasizes the notion of bestiary.

Résumé

Distinguer entre « introduction » et « réintroduction » d'une espèce animale en un lieu donné n'est pas toujours aisé : l'opinion des locaux ne recoupe pas forcément celle des scientifiques et des protecteurs. Dans la pratique on constate que le biotope « naturel » d'une espèce est en fait souvent profondément anthropisé, en général par le biais de pratiques agropastorales « traditionnelles ». Quand celles-ci ont disparu, et faute de pouvoir toujours les rétablir, il faut alors, par divers procédés, artificialiser le biotope d'une espèce animale que l'on veut conserver vivant à l'état libre. Mais les pratiques de (ré)introduction ne peuvent se limiter à une simple instrumentalisation technique et économique finalisée. On ne peut faire l'économie d'une réflexion sur la constitution de l'animal — du vivant animé — en tant qu'objet symbolique. Dans cette perspective, l'auteur attire l'attention sur la notion de bestiaire.

(RE)INTRODUCTIONS D'ESPECES ET AGRICULTURE DE L'ANTHROPISATION A L'ARTIFICIALISATION

Valentin PELOSSE*

Résumé :

Distinguer entre « introduction » et « réintroduction » d'une espèce animale en un lieu donné n'est pas toujours aisé : l'opinion des locaux ne recoupe pas forcément celle des scientifiques et des protecteurs. Dans la pratique on constate que le biotope « naturel » d'une espèce est en fait souvent profondément anthropisé, en général par le biais de pratiques agropastorales « traditionnelles ». Quand celles-ci ont disparu, et faute de pouvoir toujours les rétablir, il faut alors, par divers procédés, artificialiser le biotope d'une espèce animale que l'on veut conserver vivant à l'état libre. Mais les pratiques de (ré)introduction ne peuvent se limiter à une simple instrumentalisation technique et économique finalisée. On ne peut faire l'économie d'une réflexion sur la constitution de l'animal — du vivant animé — en tant qu'objet symbolique. Dans cette perspective, l'auteur attire l'attention sur la notion de *bestiaire*.

(RE) INTRODUCTION OF SPECIES AND AGRICULTURAL ACTIVITY : FROM ANTHROPIZATION TO ARTIFICIALIZATION

Summary :

The distinction between « introduction » and « reintroduction » of an animal species in a given area is not always easy. The opinion voiced by local people does not always match that of scientific experts and protectors. In practice one can notice that the « natural » biotope of a species is largely anthropized, chiefly through traditional agropastoral practices. When the latter have disappeared and if it is impossible to recreate them, it becomes necessary to reestablish the biotope of a species through various artificial means, in order to recreate the conditions of natural environment where the animal is to live. But the (re)introduction practices cannot be limited to a mere technical and economical finalized instrumentalization. It then becomes indispensable to consider the creation of an animal as a symbolic subject. From this point of view the author emphasizes the notion of *bestiary*.

Refaire des espèces disparues d'animaux serait une activité recommandable, les drontes par exemple, l'ectopiste migrateur, des baleines. Il y faudrait seulement du cœur, de la science et de la patience, du génie. Louis SCUTENAIRE, *Mes inscriptions II* (1945-1963)

En préambule, problématisons la notion de *réintroduction* (RI) d'une espèce animale. Dans le cas de l'implantation de la marmotte dans les Pyrénées, d'où elle a disparu depuis 7 000 ans av. J.C., faut-il en effet « encore parler de réintroduction ou plutôt d'introduction, eu égard aux changements intervenus dans le milieu pendant toute cette période » (1), s'interroge le protecteur.

Sur le bien-fondé d'une opération les acteurs sociaux concernés auront des points de vue différents. Quand le Parc National des Cévennes (PNC) décide dans les années 1970 d'acclimater le Grand Tétrás dans les bois de la haute vallée du Tarn (Mont Bougès) — d'où il avait disparu depuis le 18^e siècle — il ne met pas en doute son caractère de RI. Mais l'opération semble avoir été perçue différemment

par les locaux. Ils la voyaient comme *introduction* d'une espèce animale nouvelle, jugée sans trop d'indulgence, car dispendieuse. Il ne restait pas trace de ce gallinacé sauvage dans la tradition orale, alors que l'on raconte encore des histoires de loup, disparu à la fin du 19^e siècle. En d'autres termes, à propos du coq de bruyère, la mémoire des biologistes et celle des locaux ne coïncidaient pas. Il ne s'agit pas de trancher entre la bonne foi des uns et des autres, plutôt de relever qu'en ce domaine — serait-ce le seul ? — l'exactitude historique prouvée d'un fait ne suffit pas à le rendre socialement vrai, c'est-à-dire agissant. Alors que les promoteurs de l'opération tétras pensaient légitime de restaurer dans son biotope *naturel* une espèce animale qui en avait été indûment éliminée par l'action humaine deux siècles auparavant, les locaux jugeaient ce *naturel* comme ressortant à l'*artificiel* (2).

Réalisées souvent en zones désertifiées, où ne subsiste des activités agropastorales que le souvenir, la relation des RI

* CNRS, Université de Paris X, Nanterre.

1. M. Bigan, p. 52, in *Réintroductions et renforcements de populations animales en France*, c.r. du colloque de Saint-Jean-du-Gard (6-8 déc. 1988), ouvr. coll. sous la dir. de J. Lecomte, M. Bigan et V. Barre (suppl. 5, 1990 à la

Revue d'Ecologie - La Terre et la Vie), 350 p. Le nom d'un auteur cité sans autre précision, l'est par référence à cet ouvrage.

2. A. Vourc'h et V. Pelosse. *Chasser en Cévennes. Un jeu avec l'animal*. Edisud - Editions du CNRS, 1988.

avec l'agriculture existerait alors par défaut. Dans un contexte général de déprise, l'activité agricole y sera au mieux résiduelle : petits élevages ovins semi-extensifs, rares cultures et jardins enclavés dans bois, friches et pâtures. Elle apparaît très marginalisée par rapport aux usages concurrents de l'espace rural, exploitation forestière ou tourisme. On comprendra que la **RI** d'un prédateur, comme le lynx, puisse entraîner pour des élevages, à la limite de la rentabilité, de graves répercussions. Mais l'établissement d'un système d'indemnisation ne peut se borner en ce cas au seul remboursement du dégât matériel constaté et prendra en compte la situation d'ensemble d'exploitants agricoles fragilisés (3).

Quittons l'actualité immédiate. Considérée sur la longue durée historique, la relation entre pratiques agropastorales et (ré)introductions d'espèces animales change de sens.

ECOSYSTÈMES ANTHROPISÉS, ÉCOSYSTÈMES ARTIFICIALISÉS

Les promoteurs de **RI** s'aperçoivent que le biotope actuel dans lequel est effectuée l'opération peut se révéler inadéquat, justement par disparition des pratiques agropastorales. Soit le vautour fauve, un charognard, réintroduit avec succès dans l'ouest des Cévennes (vallées de la Jonte et du Tarn, entre Causse Méjean et Causse Noir), se nourrissant de proies mortes. Jusqu'à sa disparition, vers 1940, il consommait les bêtes crevées abandonnées sur la Causse par les éleveurs ovins transhumants. Il n'y a plus guère de transhumance, et désormais les règlements sanitaires interdisent en principe aux paysans de laisser à l'abandon les dépouilles d'animaux. En conséquence, le PNC a dû établir des charniers où l'on dépose régulièrement des carcasses à l'intention des rapaces. Il y a là un phénomène d'artificialisation. Il reste à interpréter l'ancien biotope *naturel* du vautour fauve qui — de même que celui d'un autre rapace réintroduit dans l'arc alpin, le Gypaète barbu — intégrait l'activité pastorale de l'homme. A ce propos, J.P. Raffin s'interroge sur le très long terme de l'évolution d'un écosystème : y aurait-il eu à une époque protohistorique, dans l'alimentation du vautour cévenol, substitution d'un bétail domestique à la population d'ongulés sauvages préexistante (chamois, cervidés, bouquetins, etc.) ? Ou bien le rapace a-t-il simplement réagi à l'extension d'un élevage d'origine méditerranéenne dans l'arrière-pays montagneux ? En d'autres termes, le vautour vivait-il en Cévennes avant le mouton, ou a-t-il lui aussi suivi les bergers ? Par delà un débat académique, l'argumentation de l'écologiste tend implicitement à légitimer la pratique du nourrissage de la faune sauvage protégée.

Changeons de classe. La **RI** d'un reptile, la *tortue d'Hermann* (B. Devaud), illustre le processus de substitution à un écosystème anthropisé (« secondaire ») d'un écosystème artificialisé (« tertiaire »). Le Massif des Maures (arrière-pays de Toulon-Fréjus, 80 km sur 30 km) a été colonisé depuis le début du 20^e siècle par les tortues, que chassaient des plaines l'extension de la vigne, l'urbanisation, etc. Au début, elles y trouvèrent des sites de ponte, grâce à la présence de sous-bois légers et d'endroits dégagés en raison

du pâturage des chèvres, de l'exploitation paysanne du chêne-liège, du châtaignier, de l'olivier. Depuis, le Massif s'est ensauvagé. Avec un sous-bois devenu trop dense, la plupart des zones de ponte ont disparu ; il y a désormais surfréquentation par les ponteuses des oliveraies abandonnées subsistantes, ce qui attire les prédateurs : fouines, renards, blaireaux, qui déterrent la majeure partie des œufs. La prédation naturelle, autrefois supportable, atteint un niveau qui met en cause la survie de l'espèce. Pour renforcer la population vivante « à l'état libre », les protecteurs élèvent des tortues (reproduction en captivité) et font des lâchers réguliers (1 200 de 1984 à 1988, puis 500 par an), efficaces, vue la longévité de l'animal (80 à 100 ans). La disparition d'un écosystème anthropisé secondaire, qui intégrait pratiques agropastorales et sylvicoles anciennes, est ainsi compensée par une création, par les protecteurs, d'un écosystème artificialisé (tertiaire). A la différence du vautour fauve, il ne s'agit pas ici de nourrissage mais de reproduction et d'élevage des jeunes.

Citons encore un cas exemplaire d'interrelations entre biotope *naturel* et pratiques agropastorales, celui d'un insecte, le papillon Argus bleu à bandes brunes (*Maculinea arion*), en Grande-Bretagne (J.P. Raffin). Ce lépidoptère s'est éteint vers 1975, malgré la mise en réserve et l'interdiction du pâturage depuis 1930 sur les landes et prairies pâturées qui constituaient son biotope. Complexe, le cycle de métamorphoses de ce papillon faisait intervenir divers éléments : les fleurs du thym, ainsi qu'une espèce de fourmis, leur présence étant liée au biotope créé par le pâturage ovin, bovin (et des lapins). Ces éléments — et à leur suite l'Argus — disparurent avec l'interdiction du pâturage, c'est-à-dire avec la « fermeture du milieu ». On a dû reconstituer le milieu à partir de 1980 par des brûlis, des désherbants sélectifs, et en rétablissant le pâturage. Des Argus suédois ont alors pu être réintroduits, avec succès.

NUISANCES ET INDEMNISATIONS

Si l'on se réfère au nombre (et à l'ancienneté) des opérations plus qu'à la diversité génétique, les chasseurs classeraient les protecteurs de beaucoup. Mais les lâchers de petit gibier (perdrix rouge ou grise, lièvre) et de sangliers aboutissent rarement à la reconstitution d'un peuplement naturel. On ne leur en laisse guère le temps... Retenons le cas du mouflon (4), introduit par les chasseurs dans divers biotopes depuis les années cinquante : une stricte réglementation des prélèvements cynégétiques les assimile parfois à une régulation de population.

Un exemple dont pourrait utilement s'inspirer les protecteurs est la mise sur pied par les organisations cynégétiques d'un système cohérent, efficace, et autofinancé d'indemnisation des dégâts. Pour les agriculteurs en effet, nous y avons fait allusion, l'introduction d'une espèce animale nouvelle se traduira souvent par une nuisance, qu'il est légitime — et quant au succès même de l'opération, recommandé — d'indemniser.

Le castor a été l'objet en France depuis 1950 de nombreuses **RI** réussies (P. Rouland et P. Migot). L'animal

3. Hélène Lachau, *La présence du lynx dans les montagnes du Jura français*, D.E.A. de sociologie rurale, Paris X - Nanterre, 1990.

4. Deux études récentes sur le sujet : A. Vourc'h, F. Mary, S. Bobbé et V. Pelosse, *Animal sauvage et sociétés locales : la perception du mouflon et son*

effet sur le devenir des populations introduites, Veres, contrat SRETIE, 1990. Ainsi que : C. Rambaud, *Les images du mouflon : réactions à l'introduction de l'ongulé*. Etude comparative de 6 sites d'introduction, Office Nationale de la Chasse, 1990.

cause quelques dégâts. Dans la vallée du Rhône, on voit que 78 % concernent les arbres (coupe du tronc, des branches basses, écorçage), d'abord des fruitiers (pommiers, pêchers) et des peupliers. A 45 % les dégâts ont lieu en bordure des petits cours d'eau de moins de 3 m de large (ruisseaux, fossés, canaux) et, dans ce cas, à 94 % dans une bande de 30 m le long du bord. Il existe divers moyens de protection possibles. Les dégâts, s'agissant d'une espèce protégée, sont normalement indemnisés. On évitera de réintroduire des castors là où existe un réseau de drainage ou d'irrigation (peupleraie cultivée, zone d'arboriculture intensive). En effet, les nuisances, et donc le coût soit des mesures de protection, soit du montant des indemnisations, deviendraient prohibitifs. Mais nous sommes là confrontés à l'agriculture moderne, assez antinomique des RI. Le mouflon du Caroux (Aveyron) est toléré par les éleveurs du plateau sur leurs pâtures en concurrence avec le bétail, alors que sa récente tendance à descendre dans la vallée en s'attaquant aux fruitiers fait problème.

L'antinomie entre agriculture productiviste et RI ne se limite pas au seul coût prohibitif des éventuelles indemnisations. Polluantes trop souvent, et destructrices du biotope, les pratiques agronomiques intensives modernes sont en général nuisibles à la faune sauvage.

A CHACUN SON BESTIAIRE

Ce n'est pas la même chose, on s'en doute, de voir lâcher dans son terroir des vautours ou des tétras, des mouflons ou des lynx (V. Herrenschmidt). Aux yeux des éleveurs en moyennes montagnes désertifiées, lâcher un prédateur *protégé*, tel le lynx, revient à nier leur présence, disqualifier leurs pratiques agro-pastorales d'agriculteurs marginalisés, au terroir laborieusement façonné par eux substituer l'idée d'un territoire « naturel » vide, bon à prendre, où l'on peut réinstaller des animaux sauvages il n'y a guère classés *nuisibles*. Ils auront facilement l'impression que leur espace de vie, sans qu'on les ait consultés, a changé de statut, qu'il est devenu une sorte de réserve où les bêtes sauvages vont peu à peu remplacer les hommes (A. Vourc'h) (5).

Pour rendre compte du rapport des ruraux, en particulier des éleveurs, aux grands prédateurs, je me référerai à la notion de *bestiaire*. Il s'agit de la façon dont une société donnée organise, à travers manipulations concrètes et pratiques symboliques, l'ensemble des animaux auxquels elle a affaire. Les animaux sont hiérarchisés selon un système de valeurs explicites ou implicites, entraînant des comportements différenciés à leur égard. Dans les sociétés complexes le *bestiaire* commun s'organisera différemment selon les groupes sociaux. Des formes d'organisation du *bestiaire* y seront perçues comme archaïques, voire obsolètes, par opposition à d'autres plus modernes. Il y a alors au niveau du *bestiaire* concurrence entre des modèles culturels divers.

Pour préciser la notion de *bestiaire*, je choisirai un exemple historique à la fois littéraire et scientifique, le cas de Buffon (6). Commencant à rédiger son *Histoire Naturelle*, il se refusa à suivre la nouvelle nomenclature de Linnée, qui classait les animaux selon des critères strictement mor-

phologiques, pour lui préférer une mise en ordre en fonction de critères de proximité quotidienne à l'homme. Il traitait ainsi des bêtes domestiques avant les sauvages, et de « nos » animaux sauvages avant les espèces exotiques. Déjà alors aberrante par référence au développement des sciences naturelles — Buffon d'ailleurs y renoncera vite sous la pression notamment de Daubenton — cette disposition des animaux en cercles concentriques autour de l'homme, en fonction de leur plus ou moins grande proximité d'usage, offre par contre un réel intérêt anthropologique pour la compréhension de la société française d'Ancien Régime.

Un *bestiaire* peut aussi s'inscrire dans un cadre juridique. Les animaux sont répartis entre des catégories définissant le statut de l'animal quant au comportement légalement autorisé à son égard. Au cours du 19^e siècle s'est ainsi élaborée en France une législation répartissant les animaux sauvages entre « utiles » et « nuisibles » à l'agriculture, entre gibier et espèces non chassables. La notion d'espèce protégée n'est intervenue que tardivement et timidement au tournant du siècle, sous l'influence d'une législation internationale (oiseaux migrateurs). Il faut attendre la deuxième moitié du 20^e s pour que l'extension de la catégorie espèce sauvage protégée amène en France un profond remaniement du *bestiaire* sur le plan juridique.

En insistant sur la notion de *bestiaire* j'ai voulu souligner qu'un animal n'est pas considéré socialement isolément ni de manière indifférenciée mais par référence avec l'ensemble des animaux auxquels nous avons affaire. Mettant en jeu des faisceaux de représentations le *bestiaire* est une construction mentale complexe. L'irruption d'une espèce animale nouvelle n'est donc pas un phénomène anodin. Elle perturbe peu ou prou le *bestiaire* existant, où il faut bien lui trouver une place.

PHÉNOMÈNES D'IDENTIFICATION ET DE PROJECTION

« Les végétaux ne semblent vouloir rien d'autre que se nourrir et se propager (...). Comme ils n'expriment de refus par aucun signe, nous ne sommes nullement touchés de pitié envers les plantes », écrivait Linné en 1760 dans sa dissertation sur *la Police de la Nature* (7). Dans la tradition occidentale il n'y a guère de cas d'identification de l'homme, en tant qu'espèce, au règne végétal alors que son identification au règne animal est courante, à commencer par la fameuse formule d'Aristote sur l'homme comme animal politique. Si les circonstances s'y prêtent, l'animal joue assez normalement le rôle d'une figure emblématique de l'être humain.

Prenons à nouveau l'exemple du lynx. Sa réintroduction dans les Vosges donna lieu à une extraordinaire anthropomorphisation d'un animal réputé sauvage. Tout se déroulait au mieux au printemps 1987 : « l'heureux événement » fut couvert par les médias régionaux et nationaux, photos « d'Elisa et de ses trois bébés » à l'appui. Puis le drame éclatait à l'automne : « Ils ont tué Elisa.

5. Sur le cas espagnol, Sophie Bobbé, *D'ours en loup (...) sur la protection des grands prédateurs dans la cordillère cantabrique*, contrat MAB-SRETIE, 1989.

6. Cf. V. Pelosse, « Un discours savant des lumières sur la domestication Buffon », in : *Homme, animal, société : III, Histoire et société*, Presses de l'Institut d'études politiques de Toulouse, 1990, vol. II, pp. 241-251.

7. *De Politica Naturae*, cité d'après Pierre Legendre, *L'Inestimable objet de la transmission (...)*, Paris, Fayard, 1985.

Elisa est morte. Tuée par balle dans la forêt vosgienne (...) où elle vivait avec ses enfants ». Peu après on apprenait que « Sixty, le compagnon d'Elisa est mort lui aussi ». On titre : « le tueur d'Elisa traqué » car, appuyant la brigade d'intervention de l'Office National de la Chasse, « les gendarmes mènent toujours l'enquête » dans la vallée de Sainte-Marie-les-Mines. Le groupe Lynx international proclama que « l'honneur de l'Alsace ne sera restauré que lorsque le responsable de l'assassinat de la famille lynx aura été sanctionné et la perte réparée ». Les citations sont tirées des *Dernières Nouvelles d'Alsace*, de *Télé 7 Jours*, de l'AFP. Par le biais de l'anthropomorphisation de l'animal, ce qui n'était juridiquement qu'un délit de chasse prenait figure de crime.

A contrario l'animal réintroduit devient pour les adversaires de l'opération l'emblème de ses promoteurs, des « écologistes » à l'administration, en tant qu'agents d'une politique globale d'aménagement du territoire qui nie leur mode de vie et pratiques auxquels ils restent attachés, notamment la chasse. Sans que leur matérialité puisse être vérifiée d'aucune façon, on relève des cas extrêmes de croyance en des lâchers d'animaux malfaisants. Qui a enquêté dans des zones rurales en voie de dépeuplement a pu se trouver confronté à des récits de lâchers de vipères, parfois par hélicoptères, attribués à la malveillance d'agents plus ou moins désignés. Nous sommes là dans le domaine de la rumeur (8). Le phénomène a été mis en corrélation avec les sentiments d'inquiétude, voire d'angoisse que provoquent la dégradation et la désertification de terroirs jadis peuplés et entretenus. On dira qu'il s'agit de phénomènes de projection inconsciente. Rappelons qu'une fois admise l'hypothèse de l'inconscient comme un mode universel de fonctionnement de l'esprit humain, l'institution

scientifique elle-même n'y échappe pas. On tempérera alors la volonté de réduire ces phénomènes « sans laisser de reste », dans la perspective d'une pure instrumentalisation sociale.

Intervenant sur le thème de la « diversité biologique », J.C. Lefevre nous l'a rappelé : la très longue durée (proto) historique ne représente qu'un flash instantané à l'échelle des temps géologiques, dimension dans laquelle il convient pourtant de la replacer afin d'évaluer la gravité de l'accélération, par le fait de l'homme, du rythme des disparitions d'espèces. De notre côté, à propos des **RI**, nous avons constaté que des écosystèmes communément désignés comme *naturels* se révélaient souvent à l'examen être des écosystèmes anthropisés, suite aux pratiques agropastorales sur la longue durée historique. On a ainsi deux échelles temporelles. Les écosystèmes qui mériteraient vraiment le qualificatif de *naturels* seraient ceux des temps géologiques. Viendraient ensuite les écosystèmes *anthropisés* (ou en voie de l'être) de la longue durée historique. Avec les **RI**, franchissant un nouveau seuil d'accélération, nous voilà arrivés au stade d'une généralisation des écosystèmes *artificialisés*.

Comment penser cette situation nouvelle ? La tentation est de croire la maîtriser en l'appréhendant sous l'angle exclusif de la seule rentabilité économique. Mais ce n'est pas à des économistes ruraux que je révélerai les méandres de l'externalisation des coûts sur le moyen et le long termes... On ne peut faire l'économie d'une réflexion sur la constitution de l'animal — du vivant animé — en tant qu'objet symbolique. C'est ce sur quoi je voulais attirer votre attention avec la notion de bestiaire.

La bibliographie en français sur le thème (sciences sociales) est courte. Citons :

LACHAU (Hélène) (1990). — *La présence du lynx dans les montagnes du Jura français*, D.E.A. de sociologie rurale, Paris-X-Nanterre.

RAMBAUD (Catherine) (1990). — *Les images du mouflon : réactions à l'introduction de l'ongulé. Etude comparative de 6 sites d'introduction*, Office National de la Chasse.

VOURC'H (Anne) (1988). — *Représentations de l'animal et préceptions sociales de sa réintroduction. Le cas du lynx des Vosges*, Colloque de St-Jean-du-Gard (cf. note 1).

VOURC'H, MARY, BOBBE, PELOSSE (1990). — *Animal sauvage et sociétés locales : la perception du mouflon et son effet sur le devenir des populations introduites*, SRETIE, VERES.

VOURC'H, PELOSSE (1992). — « Le lynx a-t-il le mauvais œil ? » *La terre outragée Autrement*.

8. Cf. le n° 52 de la revue *Communications*, consacré aux « Rumeurs et légendes contemporaines », 1990, Seuil.